

N° de PO :

# Centres de Vacances

## Demande d'agrément ou de renouvellement d'agrément

### POUVOIR ORGANISATEUR

Dénomination:.....  
 N° de BCE<sup>1</sup> :.....  
 Adresse :.....C. P.: .....Ville/Commune:.....  
 Tel. :..... Fax. :..... Courriel : .....

Pouvoir Public       Organisation de jeunesse reconnue       Autre

### CORRESPONDANT

Nom :.....Prénom :.....  
 N° NISS<sup>2</sup> :.....  
 Fonction :.....  
 Adresse :.....C. P.: ..... Ville/Commune :.....  
 Tel. :..... Fax. :..... Courriel : .....

### CENTRE DE VACANCES

L'organisateur du centre de vacances demande :  l'agrément     le renouvellement de l'agrément comme :

Plaine(s) de vacances       Séjour(s) de vacances       Camp(s) de vacances

Le pouvoir organisateur du centre de vacances **s'engage** à respecter l'ensemble des dispositions du décret du 17 mai 1999 et notamment à :

- accueillir au moins 15 enfants âgés de 30 mois à 15 ans ;
- disposer d'une infrastructure fixe ou mobile adaptée et offrant des garanties suffisantes d'hygiène et de sécurité ;
- respecter les convictions idéologiques, philosophiques ou politiques des enfants et de leurs parents ;
- contracter une assurance responsabilité civile et couvrant les dommages corporels causés aux enfants ;
- assurer un encadrement suivant les normes minimales prévue à l'article 7, 8° du décret ;
- se soumettre à toute inspection de l'ONE. ;
- proposer des activités définies à l'article 7, 9°, du décret ;
- garantir le fonctionnement minimum défini à l'article 7, 10°, du décret.

### **Documents à annexer à la demande d'agrément :**

- le projet d'accueil visé à l'article 7, 3° du décret ;
- une copie des statuts (sauf s'il s'agit d'un pouvoir public ou d'une organisation de jeunesse reconnue).

Date :

Nom du responsable et signature :

<sup>1</sup> C'est le numéro d'entreprise qui a été attribué à votre entité auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, le n° de BCE. Ce numéro est public.

<sup>2</sup> Le numéro national belge, le NISS, permet d'identifier une personne au sein du système de sécurité sociale belge. Vous trouverez votre numéro de registre national au dos de votre carte d'identité belge. En aucun cas, cette donnée ne sera transmise ; elle est récoltée dans un but d'identification des personnes au sein de la base de données de l'ONE.

**Ce formulaire est à transmettre à l'O.N.E. au plus tard 90 jours avant le début des activités  
Toute demande introduite au-delà de ce délai sera irrévocablement rejetée**

**Information importante :**

**Le document de demande d'agrément tel que proposé dans l'arrêté est également valable. Celui-ci a été modifié pour des raisons de développement d'un système informatique pour l'Accueil Temps libre.**